

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°276 nommant la conumission de classement des patentes du Cercle d'Al-Sabieh.

n°276

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mars 1939

Numéro JO
n° 508 du 31/03/1939

Date du numéro
31 mars 1939

TEXTE INTÉGRAL

La commission de classement des patentes, prévue à l'article 17 de arrete du 7 novembre 1928 règlementant la contribution des patentes à la Côte Française des Somalis, est composée pour le cercle de Djibouti comme suit pour l'année 1939: Président: M. l'Administrateur en Chef, Inspecteur des Affaires Administrative. Membres MM. l'Administrateur-Maire de Djibouti le Chef du Service des Douanes. le Chef du Bureau des Affaires Economiques, le Chef du Bureau des Finances le Commissaire de Police, Marill, Commerçant français, Kalos, Commerçant étranger, Ali Mohamed Coubeche, commet cant indigène Secetaire AL le Chef du Bureau des Contributions La commission des patentes prévue à l'article 17 de l'arrêté du 7 novembre 1938 règlementant la contribution des patentes à la Côte Francaise des Somalis pour le cercle d'Ali-Subieh, ést composée comme suiti president le bataillon commandant de ali-sabieh Membres Kheirreh Nour, commerçant Issa Rer Moussa: Esman Htre, commerçant Issa Fourlabah Secrétaire : l'Agent Spécial du cercle